

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville et de l'Aménagement du  
Territoire.**

**Direction de l'Urbanisme, de l'Architecture et de la Construction**

**Wilaya de Tissemsilt**

**NIF : 420024000038101**

**AVIS D'ANNULATION DE LA PROCEDURE**

Conformément aux dispositions de l'article 73 du décret présidentiel N° 15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service publics.

La Direction de l'Urbanisme, de l'Architecture et de la Construction de la wilaya de Tissemsilt informe l'ensemble des soumissionnaires concernés par l'avis d'appel d'offre N°19/2026 du 24/05/2026

**Programme** : Caisse De Solidarité Et De Garantie De La Collectivité Local Année 2026.

**INTITULE DE L'OPERATION** : Suivi Et Réalisation Travaux De Voirie Et Trottoirs Et D'aménagement A POS N° 03, POS Aouadia Et POS Centre Ouest De La Commune De Lardjem.

**projet**: Travaux De Voirie Et Trottoirs Et D'aménagement A POS N° 03, POS Aouadia Et POS Centre Ouest De La Commune De Lardjem.

Il a été annoncé que la procédure avait été annulée, (**erreur dans le devis quantitatif et estimatif**)

Tout Soumissionnaire Qui Conteste Ce Choix, Peut Introduire Un Recours Auprès de La direction de l'urbanisme, construction et de l'architecture De La Wilaya De Tissemsilt Dans Un Délais De Dix (10) Jours, A Compter De la première parution Du Présent Avis D'anulation de la procedure. Conformément Aux Dispositions De L'article 82 Du Décret Présidentiel N°15/247 Du 16 Septembre 2015 Portant Réglementation Du Marchés Publics Et Délégations De Service Public.